

Compte rendu du Conseil plénier du département Langues, Littératures et Civilisations Anciennes (3 juin 2025)
--

Présents et représentés :

Professeurs et assimilés : Éric Dieu, Marie-Hélène Garelli, François Ripoll, Valérie Visa

Autres enseignants : Julien Bocholier, Jean-Christophe Courtil, Régis Courtray, Paul François, Anne-Hélène Klinger-Dollé

Personnel BIATSS : Sandrine Martins

Usagers : Gaëlle Geneste, Enzo Giuseppin, Louise Ferrer, Marius Raymond

Membres extérieurs : Valérie Arlaud, Pascal Capus, Marie-Hélène Charbonnier Lentin, Sandrine Raffin

Invitée au titre du laboratoire PLH : Estelle Galbois, directrice adjointe

Invité au titre de l'UFR LPMASC : Jean-François Courouau, directeur

Autres membres invités : Dyana Frot, Valérie Gitton-Ripoll, Grâce Porterie

Le Conseil plénier de département débute à 14h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu de conseil plénier de département du 05/05/2025

Le compte rendu du conseil plénier du 05/05/2025 est voté à l'unanimité.

2. Informations diverses

— Auto-évaluation des formations

L'ensemble des documents d'auto-évaluation de la Licence mention Lettres ont bien été déposés sur la plateforme RESANA. Lors d'une réunion récente (19 mai 2025) avec la VP-CFVU et la VP-SOFI, il nous a finalement été annoncé que l'évaluation du HCERES aura lieu cette année par cycle et non plus par mention.

— Réforme du CAPES

Suite à la réforme de la formation initiale des enseignants, datée du 17 avril 2025, le concours du CAPES va être profondément modifié, comme cela a été expliqué dans un rapide compte rendu envoyé par Régis Courtray à l'équipe pédagogique du département. Cette réforme n'aura pas d'impact sur le contenu de la Licence de Lettres Classiques. En revanche, il faudra prêter attention, dans les emplois du temps de L3, à bien laisser libres les créneaux proposés par le département LMCO pour la préparation des épreuves écrites et orales spécifiques de Lettres. Il est demandé aux collègues de sonder les étudiants de L2 actuels pour savoir s'ils souhaitent présenter le concours l'an prochain.

— Élection pour le renouvellement de la direction du département LLCA

L'élection pour le renouvellement de la direction du département LLCA aura lieu le 10 juin 2025 à 13h30 en salle du conseil de l'UFR.

3. Campagne d'emplois

— Postes d'enseignants-chercheurs : Au 1^{er} septembre 2025, Paul François, MCF de latin, partira en retraite ; l'année suivante, Marie-Hélène Garelli, PR de latin, partira en retraite à son tour. Dans ces perspectives, la direction du département, accompagnée de Jean-François Courouau, directeur de l'UFR LPMASC, avait pris rendez-vous avec Florent Hautefeuille, VP-CA,

pour discuter du renouvellement des postes ; un compte rendu de cette rencontre est fait aux conseillers. Le conseil prend le temps de la discussion et, devant les différentes possibilités qui s'offrent (demande d'ouverture d'un poste de MCF de latin, demande d'ouverture d'un poste de PR de latin, demande d'ouverture des deux postes), décide de reporter le vote sur la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs à un nouveau conseil qui aura lieu le mardi 10 juin 2025 à 14h. Les documents de demandes d'ouverture de postes éventuelles ont cependant été pré-rédigés dans la perspective du prochain conseil et seront envoyés aux conseillers.

— Postes d'ATER : Le conseil décide de demander deux postes d'ATER pour l'année 2025-2026, un sur le support laissé vacant par le départ en retraite de Paul François et un pour combler différentes décharges, dont celle de Marie-Hélène Garelli, VP-CFVU. Les fiches de postes sont rédigées et mises au vote. Elles sont votées à l'unanimité.

4. Vote des modalités de contrôle des connaissances 2025-2026

Les modalités de contrôle des connaissances ont fait l'objet d'une relecture par l'équipe pédagogique et ont été modifiées à la marge. Toutefois, Dyana Frot, responsable administrative du département, et Sandrine Martins, gestionnaire de scolarité, ont attiré l'attention de l'équipe pédagogique sur la lourdeur pour elles des examens de 2h qui, en raison des étudiants bénéficiant d'un tiers-temps, les occupent beaucoup, au-delà souvent de leur temps de service. Elles demandent si certaines épreuves pourraient être réduites à 1h30. Le directeur de département va consulter l'ensemble de l'équipe pédagogique sur ce point.

La séance est levée à 16h30.

Régis COURTRAY
directeur du département

